

Barème d'honoraires - Année 2026

Honoraires de transaction (TTC)

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations et incluent la TVA à 20%.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire dans le mandat.

Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, cela est précisé dans l'annonce.

TYPE DE BIEN	MONTANT	HONORAIRE (TTC)
Appartements, maisons, immeubles & terrains	0 € - 50 000 €	5 000 €
	50 000 € - 100 000 €	10 000 €
	100 000 € - 200 000 €	7 %
	200 000 € - 300 000 €	6 %
	> 300 000 €	5 %
Murs commerciaux, bureaux & locaux d'activité	Minimum 12 000 €	8 %

Habilitations & Garanties

Carte professionnelle Transaction : n° CPI 3301 2020 000 045 374 - CCI Bordeaux - Gironde